

importants de la scolarité. De gros troubles peuvent exister nécessitant ces rééducations, mais pour les formes plus légères, ne peut-on essayer de baisser le nombre d'élèves par classe afin d'individualiser le plus possible l'enseignement ?

De ce fait, il semble que les coûts de ces difficultés ne sont plus assurés par l'Éducation nationale (par le réseau d'aide RASED), mais par le budget de l'Assurance maladie ou de la MDPH au travers des séances de rééducation, de matériel pédagogique adapté ou des aides humaines, budget dont il est à craindre qu'il dérive vers le privé (certaines mutuelles commencent à prendre en charge des rééducations pour trouble des apprentissages).

Pour l'instant, c'est l'étiquette handicap qui permet à l'enfant d'obtenir des aides humaines (à la place d'un dédoublement de classe ou d'une aide par le RASED dont la mission initiale est l'aide aux élèves en difficulté), des aides matérielles, c'est-à-dire un ordinateur qui pourrait très bien être attribué à tous les élèves comme outil de travail plus tôt dans la scolarité qu'actuellement et l'apprentissage du clavier dès l'école. Le passage par la MDPH est une solution qui permet de ne pas augmenter le budget de l'Éducation nationale, mais qui reporte sur le budget santé une bonne partie des solutions qui pourraient être mises en place. Étant donné l'explosion du nombre de dossiers de MDPH, il devient incontournable de standardiser les dossiers de façon à les évaluer au plus vite, sans avoir

à augmenter le personnel qui digère et évalue ces dossiers.

Le certificat médical peut être rempli par n'importe quel médecin, celui qui connaît le mieux l'enfant. Il peut être rempli sous forme simplifiée s'il n'y a pas eu de changement dans la situation de la personne ou de l'enfant, mais il pourrait être refusé au niveau administratif s'il n'est pas rempli complètement ou bien s'il n'a pas été rempli par le bon spécialiste, alors que le dossier par lui-même contient suffisamment d'éléments pour évaluer les besoins de compensation de la personne. Dans le cadre des troubles des apprentissages, une liste de bilans est obligatoire avec une date limite de validité, alors qu'il y a de nombreuses difficultés à obtenir un rendez-vous pour faire un diagnostic ou un bilan.

Les procédures qui sont mises en place correspondent en fait à des arbres décisionnels, ce qui fait que les décisions sont de moins en moins individualisées et de plus en plus automatiques pour gagner du temps et rester dans les délais obligatoires, quatre mois pour une décision et deux mois pour un recours.

L'évolution va vers l'utilisation de ces arbres décisionnels, l'objectif de l'institution étant d'harmoniser les décisions au niveau national afin d'obtenir des statistiques nationales. Un nouveau système informatique, devant aider à construire les décisions, pourrait aboutir un jour à se passer de l'évaluation de l'équipe pluridisciplinaire...✍

Ma souffrance scolaire Mariette Acker

Ce sentiment de mal-être, rien que de penser aux années passées à l'école, je le ressens encore.

Étant dyslexique, les autres élèves me voyaient comme quelqu'un de stupide, qui n'appartenait pas au même groupe. J'étais souvent seule car, si j'essayais de jouer avec les autres élèves de ma classe, j'étais brutalisée. Je me souviens d'un jour où je jouais au cochon pendu, dans la cour, seule ; un groupe d'élèves s'est approché, l'un d'entre eux m'a attrapée par les cheveux, et tirée plus loin.

Peut-être pensait-il que la dyslexie est contagieuse ? Mais les profs ? Que faisaient-ils ? Eh bien pas grand-chose. L'éducation est pensée pour les enfants « normaux » et moi, je ne l'étais pas. Certains profs voulaient que j'aille en école spécialisée, les voies de garage, après tout pourquoi essayer d'éduquer quelqu'un qui ne peut pas apprendre ? Ou encore, il aurait fallu que je sois suivie en psychiatrie.

Clairement, l'éducation n'est basée que sur un seul modèle de pensée et d'apprentissage et les autres sont

mis de côté. Je suis les autres.

Pourtant, je peux apprendre, j'ai passé mon bac, quand on me disait que je ne pouvais pas. Je me suis inscrite à la fac, là encore on m'a dit que je ne pouvais pas. Ils ont rigolé, quelle absurdité pour quelqu'un comme moi, de faire des études supérieures. Et je suis partie à l'étranger, j'ai passé mon Bachelor Degree et un Master, dans une langue étrangère.

Mais la honte d'être différente des autres me suit toujours. Je m'engage à partager des souvenirs qui font mal, mais peut-être peuvent-ils aider à ce que d'autres formes de pensée et d'apprentissage soient acceptées, et que l'on arrête de nous abandonner pendant notre scolarité. Parce qu'une personne sur dix est dyslexique, parce que derrière cette étiquette et les préjugés qui y sont accolés, il y a des habiletés à voir le monde dans son entièreté, à apprendre, à créer, à innover...

La preuve ? C'est qu'Einstein était dyslexique et qu'il a inventé la théorie de la relativité ! Et le patron de Virgin ? Pareil ! ✍